

PROCÉDURE GESTION DU HANDICAP

Version décembre 2023

1. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les conditions de gestion d'un candidat en situation de handicap effectuant une demande de formation auprès de Gapen-Psy. L'objectif est de définir dans quelle mesure le handicap pourra être compatible avec la formation et comment, selon les cas, le candidat pourra être réorienté ou accueilli et accompagné.

2. Référence réglementaire

Code du travail, art. L.6311-1 : Les personnes handicapées ont accès à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun, destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi (ex.. Congé individuel de formation). La formation professionnelle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale.

3. Gestion du candidat en situation de handicap

3.1 - Identification de la situation de handicap

La situation de handicap est identifiée lors de la prise en compte de la demande de formation. Le process d'analyse du besoin prévoit en effet d'établir la liste des participants susceptibles de présenter une situation particulière de santé ou handicap.

3.2 - Evaluation de la situation de handicap et compatibilité avec la formation

Gapen'Psy a identifié via le tableau ci-dessous 6 grandes typologies de handicap et dresse de manière générale la compatibilité de ces formations pour chaque typologie. Ce tableau donne un premier niveau de compatibilité et permet ensuite une évaluation des besoins au cas par cas.

Visuel		La compatibilité dépend du degré de handicap et de la formation visée.
Auditif		Le domaine de formation est compatible moyennant la mise en place d'adaptations et compensations en fonction des situations et besoins.
Moteur		Le domaine de formation est compatible moyennant la mise en place d'adaptations et compensations en fonction des situations et besoins.
Consécutif à une maladie invalidante		Le domaine de formation est compatible moyennant la mise en place d'adaptations et compensations en fonction des situations et besoins.
Psychique		La compatibilité dépend de la pathologie et des capacités cognitives du candidat.
Intellectuel		La compatibilité dépend de la pathologie et des capacités cognitives du candidat.

GAPEN PSY

Immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE

sous le numéro SIRET : 79426366500034 - APE : 8690F

4, Cours La Doucette – 05000 GAP

garcin.sylvain@gmail.com – 06 74 08 37 90

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93050100705 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État »



Dès lors que la situation de handicap est repérée, il s'agit de questionner le candidat sur les aménagements nécessaires. Gapen'Psy procède pour cela à une analyse des besoins spécifiques (fiche recueil besoin PSH) à l'occasion d'un ou plusieurs échanges physiques ou téléphoniques, croisés ou simultanés (à la convenance du candidat) entre :

- Le formateur qui connaît les attendus de la prestation, les outils, les méthodes utilisées
- Le candidat, son employeur et/ou son entourage, qui peut apporter un éclairage sur les répercussions de son handicap au quotidien ou dans son parcours et a pu expérimenter des compensations
- Un acteur spécialisé sur le champ du handicap en fonction des situations.

3.3 - Orientation en cas d'incompatibilité

En cas d'incompatibilité avérée entre le handicap du candidat et la formation, GAPEN'PSY oriente le candidat vers les organismes capables de l'aider à redéfinir ou ajuster son projet de formation ou de reconversion professionnelle. Les principaux organismes sont :

⇒ CAP EMPLOI – Immeuble le Rubis. Impasse des hypothèques 05000 GAP. 04 92 53 21 83. contact@capemploi-05.com

⇒ MDPH 05 – 29 bis avenue commandant Dumont. 05000 GAP. 04 86 15 31 50. mda@hautes-alpes.fr

3.4 - Mise en œuvre des compensations nécessaires en cas de compatibilité

En cas de compatibilité entre le handicap et la prestation, il convient d'identifier avec précision les besoins d'adaptation de la formation et les solutions de compensation (présence d'un interprète langue des signes, matériel spécifique adapté, fractionnement de la formation, adaptation des horaires...).

Pour mener à bien cette mission, GAPEN'PSY s'appuie sur le réseau Ressources Handicap Formation mis en place par l'AGEFIPH et peut solliciter les services d'entités spécialisées.

AGEFIPH PACA	INTERLOCUTEURS RHF Hélène Patry Heintz Aline DA DALTO 04 42 93 15 50 rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
Interprètes LSF	Elisabeth Evrard-Ducourtoux 06 22 12 05 03
Fournitures de matériels informatiques spécifiques	Equipement de bureau et informatique adapté handicap moteur et TMS https://www.ergoneos.fr/ Produits et matériels pour aveugles et malvoyants https://www.cecias.com/ R2dtool dys https://blog.lexidys.com/2021/06/16/clavier-dys-r2dtool-dys/

GAPEN PSY

Immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE

sous le numéro SIRET : 79426366500034 - APE : 8690F

4, Cours La Doucette – 05000 GAP

garcin.sylvain@gmail.com – 06 74 08 37 90

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93050100705 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État »



--	--

GAPEN PSY

Immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE

sous le numéro SIRET : 79426366500034 - APE : 8690F

4, Cours La Doucette – 05000 GAP

garcin.sylvain@gmail.com – 06 74 08 37 90

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93050100705 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État »